

Casablanca, le 4/4/23 الدار البيضاء في

Conf de pres ٢٠٢٣/٤/٤

lettre explicative ref: 20230360020527

Suite à notre devis pour son ptésthèse de M<sup>s</sup> YAMANI ICHAID daté du 30/12/22. je complète ce dossier pour une radio qui confirme notre demande.  
celle du 1<sup>er</sup> brûlure de la 14-15-16.  
avec un Faj / 16.  
sur la radio on revoit que  
je reçus de la 16. pourriez  
vous poster un Faj et un.  
la 15 à rebâter la 14 une +  
carré et la 14 chirurgicale.

et faire ce qu'il doit être traité  
par son médecin.

Restant à votre disposition  
pour tout autre sujet  
à mon plaisir.



143201



D 224  
+ D 2540  
S 1240  
Copie

Le 7 mars 2023

DR. BENFEDDOUL SAMIR  
127, AVENUE MERS SULTAN N°5 CASABLANCA  
CASA, 20000  
MAROC

**Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE**  
**Identifiant adhérent : 0007830\_1961-02-19\_KHALID**  
**N/REF : 20230660020527**  
**Adhérent : LYAMANI KHALID**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de KHALID LYAMANI.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 7903.17 MAD
- Restant à charge adhérent : 878.13 MAD

Validité de prise en charge : du 07-03-2023 au 07-06-2023.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

**Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir 6ème Etage. Casablanca.**

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à KHALID LYAMANI.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

 Directeur MUPRAS

**CONDITIONS ET MODALITÉS :**

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
  - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
  - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
  - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
  - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé).
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.



dr samir

\*\*2169485E69D14C2B98D1BD92FA571152 KHALID LYAMANI 19/02/1961

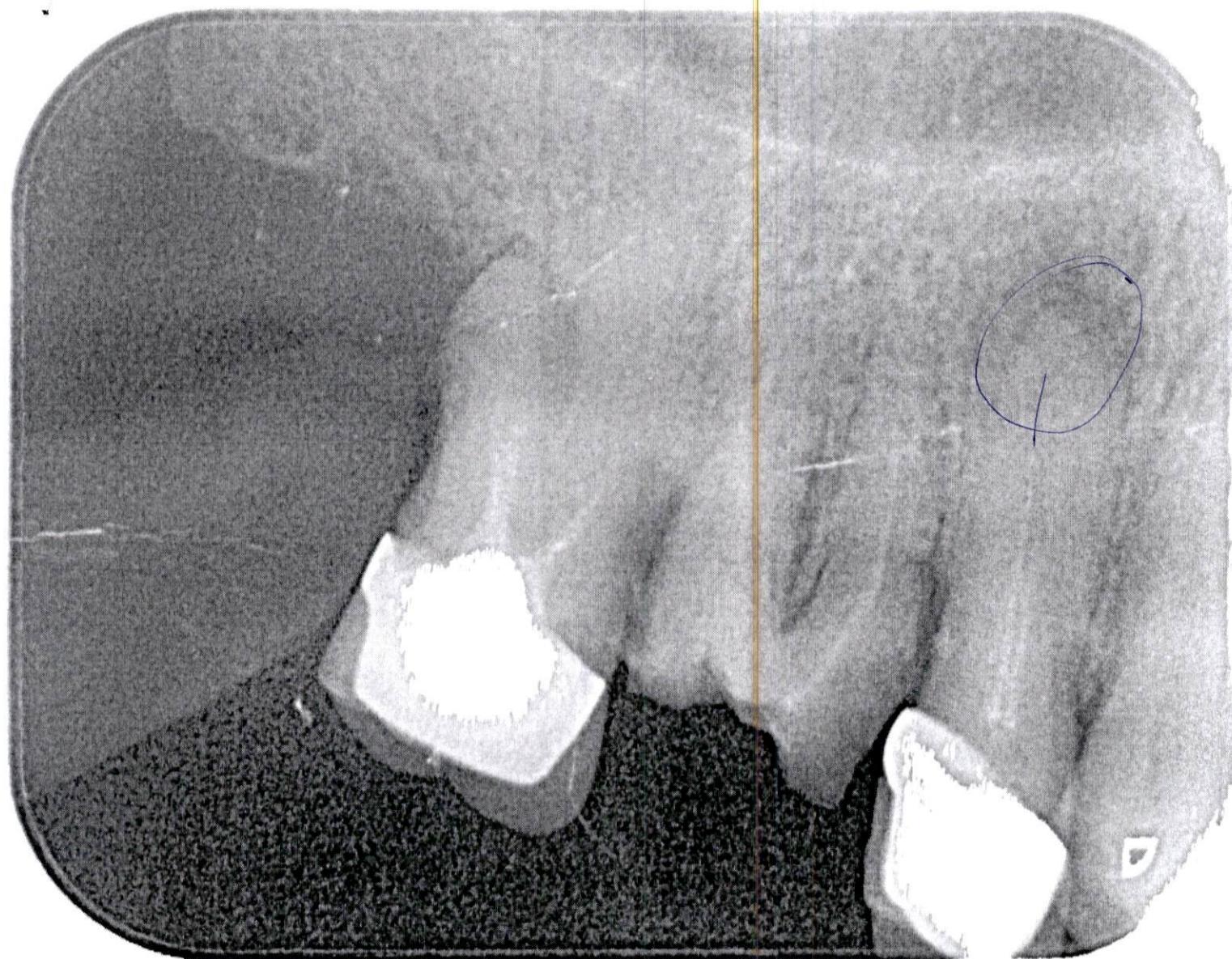
16

LYAMANI

KHALID

04/04/2023

12:16:23



Dr. Chirurgien -  
Dr. BEHN  
Tl. 0522 263454 - Patienten@t-online.de  
Email: patienten@t-online.de  
Mars Sulin, 5. Stock, 30132 Hannover